

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 30.11.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: WS-101**
Metallbearbeitungskühlmittel
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Lubrifiant de refroidissement
- **Producteur/fournisseur:**
ef cooling
Ernst H. Furrer AG
Hüttenwiesenstr. 8, CH-8108 Dällikon
Tel. +41 44 849.79.00, Fax +41 44 849.79.01
E-mail: info@efcooling.com, Internet: www.efcooling.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Toxikologisches Informationsszentrum
CH-8030 Zürich, Freiestrasse 16
Tel. +41 44 2 51 51 51
CH-Notfallnummer: 145

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS03 flamme au-dessus d'un cercle

Ox. Liq. 3 H272 Peut aggraver un incendie; comburant.



GHS08 danger pour la santé

Repr. 1B H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger:**



GHS03 GHS05 GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement:** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Diethanolamin

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 30.11.2014

Nom du produit: WS-101
Metallbearbeitungskühlmittel

(suite de la page 1)

acide borique
 nitrite de sodium
 éthane-1,2-diol

· **Mentions de danger**

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

· **Conseils de prudence**

P221 Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Composants dangereux:**

	Diethanolamin  STOT RE 2, H373;  Eye Dam. 1, H318;  Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	5 -10%
CAS: 7632-00-0 EINECS: 231-555-9	nitrite de sodium  Ox. Sol. 3, H272;  Acute Tox. 3, H301;  Aquatic Acute 1, H400	≤ 5,0%
CAS: 107-21-1 EINECS: 203-473-3	éthane-1,2-diol  Acute Tox. 4, H302	≤ 5,0%
CAS: 10043-35-3 EINECS: 233-139-2	acide borique  Repr. 1B, H360	≤ 5,0%

· **SVHC**

10043-35-3	acide borique
------------	---------------

SECTION 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
 Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
 Enlever les lentilles de contact.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:** -

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 30.11.2014

Nom du produit: WS-101
Metallbearbeitungskühlmittel

(suite de la page 2)

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

-

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

· Autres indications:

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): -

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 30.11.2014

Nom du produit: WS-101
Metallbearbeitungskühlmittel

(suite de la page 3)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

107-21-1 éthane-1,2-diol

VME	Valeur momentanée: 104 mg/m ³ , 40 ppm
	Valeur à long terme: 52 mg/m ³ , 20 ppm
	risque de pénétration percutanée

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Gants de protection ou crème de protection de la peau.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants:

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Bleu clair

· Odeur: Caractéristique

· Changement d'état

Point d'ébullition: 100 °C

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 30.11.2014

Nom du produit: WS-101
Metallbearbeitungskühlmittel

(suite de la page 4)

- **Point d'éclair** 111 °C
 - **Température d'inflammation:** 370 °C
 - **Pression de vapeur à 20 °C:** 23 hPa
 - **Densité à 20 °C:** 1,1 g/cm³
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Entièrement miscible
 - **Teneur en solvants:**
 - **Solvants organiques:** 12,2 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.4 Conditions à éviter:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur acide ou alcaline afin d'éviter des réactions exothermiques.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Gaz/vapeurs irritants

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Diethanolamin

Oral	LD50	1600 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12200 mg/kg (rbt)

107-21-1 éthane-1,2-diol

Oral	LD50	5840 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	9530 mg/kg (rbt)

10043-35-3 acide borique

Oral	LD50	2660 mg/kg (rat)
------	------	------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Nocif
Irritant
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Repr. 1B

SECTION 12: Informations écologiques

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 30.11.2014

Nom du produit: WS-101
Metallbearbeitungskühlmittel

(suite de la page 5)

- **Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

Diethanolamin	
LC50/96 h	275 mg/l (fhm)

- **12.2 Persistance et dégradabilité:** -

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation:** -

- **12.4 Mobilité dans le sol:** -

- **Autres indications écologiques:**

- **Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Autres effets néfastes:** -

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

12 01 09*	émulsions et solutions d'usinage sans halogènes
-----------	---

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:**

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- **14.1 No ONU**

· ADR, IMDG, IATA	3219
--------------------------	------

- **Nom d'expédition des Nations unies**

· ADR	3219 NITRITES INORGANIQUES EN SOLUTION AQUEUSE, N.S.A. (NITRITE DE SODIUM)
· IMDG, IATA	NITRITES, INORGANIC, AQUEOUS SOLUTION, N.O.S.

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR, IMDG, IATA**



· Classe	5.1 Matières comburantes.
-----------------	---------------------------

· Étiquette	5.1
--------------------	-----

- **14.4 Groupe d'emballage**

· ADR, IMDG, IATA	III
--------------------------	-----

- **14.5 Dangers pour l'environnement:**

	-
--	---

- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**

	Attention: Matières comburantes.
--	----------------------------------

· Indice Kemler:	50
-------------------------	----

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 30.11.2014

Nom du produit: WS-101
Metallbearbeitungskühlmittel

(suite de la page 6)

· No EMS:	F-A,S-Q
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités exceptées (EQ):	E1
· Quantités limitées (LQ)	LQ13
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· "Règlement type" de l'ONU:	UN3219, NITRITES INORGANIQUES EN SOLUTION AQUEUSE, N.S.A. (NITRITE DE SODIUM), 5.1, III

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- **Contact:** Roger Baumberger
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
Ox. Liq. 3: Oxidising Liquids, Hazard Category 3
Ox. Sol. 3: Oxidising Solids, Hazard Category 3
Acute Tox. 3: Acute toxicity, Hazard Category 3
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
Repr. 1B: Reproductive toxicity, Hazard Category 1B
STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2
Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - Acute Hazard, Category 1
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**